

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Date et heure de la séance : 14 décembre 2022 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 5

Absents : 6

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 22/12/14/008**OBJET : Eglise Saint Pierre - Travaux de rénovation intérieure : Demande de subventions.**

Monsieur PRESLE informe le Conseil Municipal du lancement du programme de travaux de rénovation intérieure de l'église Saint Pierre.

L'estimation financière des travaux par lots dans le cadre de cette opération est la suivante :

Lot n°1 – Electricité = 58 500 € HT

Lot n°2 – Sonorisation = 13 000 € HT

Lot n°3 – Serrurerie = 23 500 € HT

Lot n°4 – Restauration d'œuvres d'arts = 15 000 € HT

Lot n°5 – Maçonnerie = 10 000 € HT

Une partie du «lot n°4 - restauration d'œuvres d'arts» comprend des travaux de restauration sur des statues inscrites dans le cadre des Monuments Historiques (M.H.) :

- Restauration et traitement des statues inscrites pour 9 160 € HT

- Sécurisation des statues inscrites pour 620 € HT.

Le montant des travaux sur les statues inscrites est donc de 9 780 € HT.

La restauration des objets protégés inscrits aux Monuments Historiques peut faire l'objet d'un subventionnement.

La D.R.A.C subventionne à hauteur de 40 % du montant HT, les travaux concernant la restauration des œuvres d'arts inscrites aux Monuments Historiques.

Selon le guide des aides du Département du Puy-de-Dôme, le taux de subvention alloué pour la restauration d'œuvres inscrites est de 30 % du montant des travaux HT concernés.

Monsieur PRESLE indique que ce point a été présenté à la Commission «Finances, urbanisme et aménagement du territoire» le lundi 5 décembre.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- Autoriser le Maire ou l'Adjoint aux finances à constituer et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de tous les financeurs potentiels.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	16/12/2022
Reçu en préfecture le	16/12/2022
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	